

Bureau du 21 mai 2007

Décision n° B-2007-5222

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Cession, à la SEM SERL, d'un tènement immobilier situé boulevard de la Duchère et du lot n° 1 dans la copropriété Extension ouest du centre commercial du Plateau à la Duchère**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En 2001, l'Etat, la Communauté urbaine et la ville de Lyon ont signé le Grand projet de ville (GPV) Duchère pour permettre la restructuration du quartier, notamment par une recomposition progressive du parc de logements en vue de rééquilibrer les parts de logements sociaux et de logements privés dans le quartier, la restructuration des centres commerciaux, la reprise du réseau viaire et la création ou la requalification de voiries.

Par délibération en date du 29 mars 2004, le conseil de Communauté a approuvé les dossiers de création et de réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère à Lyon 9°. Cette ZAC a été concédée à la société d'aménagement du Rhône et de Lyon (SERL) suivant convention publique d'aménagement en date du 24 mai 2004.

Dans le cadre de ce dispositif, la Communauté urbaine a acquis, par acte en date du 9 mai 2006, le lot n° 1 de la copropriété Extension ouest du centre commercial du Plateau de la Duchère à Lyon 9° pour permettre la restructuration du centre commercial.

Il s'agit d'un local commercial formant le lot n° 1, actuellement libre de toute location ou occupation, situé au rez-de-chaussée haut pour partie, d'une surface de 76 mètres carrés plus terrasse de 39 mètres carrés et d'un local à usage de réserve ou garage au rez-de-chaussée bas de 145 mètres carrés ainsi que les 558/1 000 de la copropriété du sol et des parties communes générales, le tout cadastré sous le numéro 4 de la section AS.

La Communauté urbaine a également acquis, par acte en date du 13 novembre 2006, un tènement immobilier à usage de station-service situé boulevard de la Duchère à Lyon 9° dans l'objectif de réaliser la recomposition du boulevard de la Duchère et de sa liaison avec l'avenue du Plateau, conformément au projet urbain validé en comité de pilotage du GPV Lyon la Duchère en date du 22 avril 2003.

Il s'agit d'un terrain de forme triangulaire d'une contenance de 1 292 mètres carrés, sur lequel ont été édifiés un local à usage de boutique et sanitaires, d'une superficie de l'ordre de 30 mètres carrés ainsi qu'un local technique indépendant du premier, d'une surface de l'ordre de 160 mètres carrés, anciennement à usage de station-service de distribution de carburants et activités annexes, actuellement désaffectée ; le surplus du terrain étant en nature d'aires bitumées cadastrée sous le numéro 1 de la section AT, le tout, actuellement libre de toute location ou occupation.

Il convient donc aujourd'hui de céder à la SERL, aménageur, les biens ci-dessus référencés, la Communauté urbaine n'ayant plus vocation à les conserver dans son patrimoine.

Aux termes du projet d'acte soumis au Bureau, la Communauté urbaine céderait lesdits biens à la SERL pour un montant de 166 600 € hors frais, admis par les services fiscaux, soit un montant de 105 000 € hors frais pour le local commercial situé dans la copropriété Extension ouest du centre commercial du Plateau de la Duchère et un montant de 61 600 € hors frais pour le tènement immobilier à usage de station-service désaffectée situé boulevard de la Duchère à Lyon 9°.

Le règlement de cette vente interviendra en 2016, conformément au bilan de la ZAC de la Duchère approuvé par délibération en date du 29 mars 2004 ;

Vu ledit projet de vente ;

DECIDE

1° - Approuve le projet de vente concernant la cession du local commercial constituant le lot n° 1 de la copropriété Extension ouest du centre commercial du Plateau de la Duchère et la cession du tènement immobilier à usage de station-service désaffectée situé boulevard de la Duchère à Lyon 9°.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2016 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 166 600 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération 0772,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 166 560,65 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 et en recettes : compte 211 300 - fonction 824 - opération 0772,

- plus-value réalisée 39,35 € en dépenses : compte 676 000 - fonction 01 et en recettes : compte 192 000 - 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,